

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)

**BODACC « A »**

**Annonce n° 800**

**56 – MORBIHAN**

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VANNES**

**Ventes et cessions**

812 776 367 RCS Vannes.

**ISPAR.**

*Forme* : Société par actions simplifiée.

*Capital* : 10930399.00 EUR.

*Adresse* : 110, Avenue de la Marne, 56000 Vannes.

*Oppositions* : Art. L.236-15 du code de commerce.

*Commentaires* : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion Pour la société absorbante : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : Kerdonis Hôtels la forme : SAS l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 19, rue Daniel Gilard, Le Parc du Golf, 56000 Vannes le montant du capital : 22.726.774,50 € le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 341 412 674 RCS Vannes Pour la société absorbée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : Ispar la forme : SAS l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 110, avenue de la Marne 56000 Vannes le montant du capital : 10.930.399 € le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 812 776 367 RCS Vannes L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 15 086 597,24 € passif : 4 637 326,64 € actif net : 10 449 270,60 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : La totalité des actions de la Société Absorbée étant détenue par la Société Absorbante, il ne sera pas procédé à un échange de titres de la Société Absorbante contre des titres de la Société Absorbée, ni de procéder à une augmentation du capital de la Société Absorbante Le montant prévu de la prime de fusion pour chaque société participante : NEANT La date du projet commun de fusion : 12/11/2024 Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante: le 13/11/2024 au Tribunal de commerce de Vannes, tant pour la société absorbante que pour la société absorbée..